

N° 029/APN/79 portant RATIFICATION DE LA
CONVENTION SIGNÉE LE 16 FEVRIER 1979 ENTRE LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE REVOLUTION-
NAIRE DE GUINEE ET LA WESTERN CEREALS INC. DES ETATS
UNIS D'AMERIQUE.-

ART

L'ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE POPU-
LAIRE REVOLUTIONNAIRE DE GUINEE,
Vu, Les articles 7, 9, 14 et 15 de la Constitution
Après en avoir délibéré,
Adopte la loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1er : Est ratifiée la Convention signée le 15 Février 1979
entre le Gouvernement de la République Populaire Révolutionnaire de
Guinée et la WESTERN CEREALS INC des Etats - Unis D'Amerique.-

ARTICLE 2 : La présente loi sera enregistrée et Publiée au Journal
Officiel de la REPUBLIQUE POPULAIRE REVOLUTIONNAIRE GUINEE.

Ainsi délibéré en séance Publique.-

CONAKRY, LE 12 NOVEMBRE 1979

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE POPULAIRE
NATIONALE.-



DAMANTANG DAMARA